



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°06

Réunions du bureau Exécutif du : 07 et 08 Septembre 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Olivier GONCALVES, Noël RIFFAUD et Fabrice POREE

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA),

Excusés : MM. Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI et Denis SOTO

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 03.09 (PV 05) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres d'avoir pu se rendre disponibles en présentiel ce lundi 07.09 et par skype le 08.09 pour traiter les nombreux dossiers en instance.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA/FFF :

Mail du 05.09 de la DTA relatif aux nouvelles consignes sanitaires et au test PCR à passer par les candidats aux examens fédéraux au CNF le 11.09.

DES CDA :

ALPES :

Mail du 08.09 relatif à l'accord de la CDA pour que Farah BEL ABBES participe au rattrapage des tests techniques de l'examen Candidat Arbitre de Ligue dont la date reste à fixer, le lieu devrait être au District du candidat sous la responsabilité d'un membre de CRA.

Lu et pris note, la CRA remercie le Président.

COTE D'AZUR :

Mail du 08.09 relatif à l'accord de la CDA pour qu' Ayoub EL FAHMI participe au rattrapage des tests techniques de l'examen Candidat Arbitre de Ligue dont la date reste à fixer, le lieu devrait être au District du candidat sous la responsabilité d'un membre de CRA.

Lu et pris note, la CRA remercie le Président.

DES CLUBS :

A.S. CANNES :

Mail du 04.09 relatif à la demande de désignations d'Arbitres de Ligue en vue du déroulement de plusieurs matchs de ligue les 05 et 06.09 avec les Arbitres prévus.

Lu et pris note, la CRA remercie le club.

DES ARBITRES :

Rapport :

- VARGAS Grégory et BELCADI Jules : mails du 06.09 relatifs à la transmission de leurs rapports d'arbitrage et des rapports pour réserve technique déposée lors du match DRAGUIGNAN/RAMATUELLE le 06.09.
Lu et pris note, la CRA les remercie pour avoir respecté le protocole de communication et traitera ce dossier en cas de confirmation de cette réserve.

Courrier : Autres demandes

- ABECHA Adam : mail du 04.09 relatif à sa demande à la CRA de pouvoir bénéficier d'une année sabbatique sur cette saison 2020/2021 en raison d'une charge de travail très importante dans son parcours universitaire qui sera incompatible avec l'arbitrage.
Lu et pris note, la CRA tout en le remerciant, lui précise que cela fera l'objet d'une décision prise par la CRA lors d'une prochaine réunion.
- SZAKOLZAI Raphaël : mail du 04.09 relatif à sa demande à la CRA de pouvoir bénéficier d'une année sabbatique sur cette saison 2020/2021 en raison de changements importants dans son activité professionnelle ne lui permettant plus d'être disponible pour l'arbitrage.
Lu et pris note, la CRA tout en le remerciant, lui précise que cela fera l'objet d'une décision prise par la CRA lors d'une prochaine réunion.
- AMO Alain : mail du 07.09 faisant part à la CRA de sa décision de mettre un terme à sa carrière d'Arbitre à la fin de la présente saison.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour cette information importante au niveau administratif et reprendra contact avec lui pour la désignation réservée aux Arbitres arrêtant l'arbitrage.

- ADAMCZYK Teddy : mail du 04.09 relatif à l'envoi de complément du dossier médical.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- DJAYET Stan : mail du 08.09 relatif à l'envoi de son dossier médical en s'excusant du retard.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise en retour que les documents reçus correspondants à ceux d'un Arbitre de District, en conséquence, il doit refaire son dossier.
- SAPONE Matéo : mail du 06.09 relatif à la transmission de sa nouvelle adresse.
Lu et pris note, la CRA, tout en le remerciant, l'enregistre et transmet au service administratif concerné.
- HALLOULI-ERRAFIK Anouar : mail du 07.09 relatif à la transmission de sa nouvelle adresse.
Lu et pris note, la CRA, tout en le remerciant, l'enregistre et transmet au service administratif concerné.
- BOUZALMAT Abdelkarim : mail 08.09 relatif à la transmission de son justificatif professionnel suite à son indisponibilité tardive.
Lu et pris note, la CRA le remercie, le protocole de communication étant respecté.
- WOLFF Benoit : mail du 08.09 relatif à la communication de ses dates d'indisponibilités pour 2020 dont une dont le délai est inférieur à 20 jours suite validation tardive de sa licence.
Lu et pris note, la CRA le remercie mais les saisies sur MyFFF n'apparaissent pas, un problème subsistant.
- BARLOZZI Julien : mail du 08.09 signalant être désigné sur 2 matchs sur le même weekend et demandant la suppression de l'un des deux pour être en phase avec sa demande.
Lu et pris note, la CRA le remercie mais après contrôle et contact avec l'Arbitre, une erreur est constatée sur sa propre saisie de fiche.
- GASMI Cyril : mail du 08.09 relatif à la transmission de son justificatif professionnel suite à son indisponibilité tardive.
Lu et pris note, la CRA le remercie, le protocole de communication étant respecté.
- DJIANE Julien : mail du 08.09 relatif à sa demande pour se procurer un livre des Lois du jeu.
Lu et pris note, la CRA le remercie de prendre contact avec sa CDA.

Indisponibilités médicales

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [numéro_licence@lmedfoot.fr] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 07.09 : mail envoyé aux Présidents de CDA relatif aux résultats des tests techniques des candidats Arbitres de Ligue et des décisions induites suivant leurs catégories.

DECISIONS CRA

Décision 12 – 07.09.2020 – Suite demande d'ABECHA Adam de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2020/2021 :

La CRA a reçu en date du 04.09, un mail de l'Arbitre de Ligue JAL1F Adam ABECHA l'informant qu'en raison d'un manque de disponibilité lié à d'importants changements dans son cursus universitaire, il ne sera pas en mesure d'assurer une saison normale d'arbitrage.

Il demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2020/2021.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la CRA déclare cette demande conforme.

Le Bureau Exécutif de la CRA émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2020/2021.

La CRA informe l'Arbitre Adam ABECHA qu'en raison de l'application du Règlement Intérieur de la CRA Article 22, l'épreuve technique en vigueur entre dans le classement annuel des Arbitres pour la saison en cours et notamment pour leur affectation sur la saison suivante.

Cela signifie que les tests techniques à prendre en compte correspondent à ceux effectués à la fin de saison par l'Arbitre concerné, ayant été en activité ou non pour maladie, en année sabbatique ou en arrêt d'arbitrage.

En conséquence, tout Arbitre en arrêt devra repasser ces tests techniques aux dates prévues tout comme les tests physiques et informer la CRA de ses intentions avant le 30.04.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Décision 13 – 07.09.2020 – Suite demande de SZAKOLCZAI Raphaël de pouvoir se mettre en année Sabbatique pour la saison 2020/2021 :

La CRA a reçu en date du 04.09, un mail de l'Arbitre de Ligue AR2 Raphaël SZAKOLCZAI l'informant qu'en raison d'un manque de disponibilité lié à des changements sur ses déplacements professionnels, il ne sera pas en mesure d'assurer une saison normale d'arbitrage.

Il demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique pour la saison 2020/2021.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la CRA déclare cette demande conforme.

Le Bureau Exécutif de la CRA émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2020/2021.

La CRA informe l'Arbitre Raphaël SZAKOLCZAI qu'en raison de l'application du Règlement Intérieur de la CRA Article 22, l'épreuve technique en vigueur entre dans le classement annuel des Arbitres pour la saison en cours et notamment pour leur affectation sur la saison suivante.

Cela signifie que les tests techniques à prendre en compte correspondent à ceux effectués à la fin de saison par l'Arbitre concerné, ayant été en activité ou non pour maladie, en année sabbatique ou en arrêt d'arbitrage.

En conséquence, tout Arbitre en arrêt devra repasser ces tests techniques aux dates prévues tout comme les tests physiques et informer la CRA de ses intentions avant le 30.04.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

DECISION 14 – 07.09.2020 – Résultats des Examens CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE du 23.08.2020 :

En application de l'Art. 19 de son RI, dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité questionnaire-rapport disciplinaire pour toutes catégories d'Arbitres (note minimale fixée à 60 au total des 2 tests), la CRA avait validé sur le plan administratif, l'ensemble des dossiers de candidatures envoyés par les CDA.

A l'issue de l'examen s'étant déroulé à la Ligue le Dimanche 23.08.2020, le Bureau Exécutif de la CRA, réuni ce jour 07.09.2020 en visioconférence tel que prévu à l'Art. 5 de son RI, au vu de l'ensemble des résultats de cette épreuve, a décidé de l'admission ou non des candidats à ces tests techniques dans le tableau présenté ci-dessous regroupant par ordre alphabétique, les Arbitres admis par catégories et par Districts :

| EXAMEN DU 23/03/2020 - LIGUE - EPREUVE TECHNIQUE CANDIDATS LIGUE 2019/2020 - STAGE RENTREE 23/08/2020 | | | | | | | | | |
|---|-------------------------|----------------|--------|-----------|------------|-----------|---------|-------|----------------|
| CATEGORIE | NOM Prénom | DISTRICT | AGE | TESTS PHY | TEST PHY | NOTES | | | TEST TECHNIQUE |
| CANDIDAT | | | | Validé | Rattrapage | Question. | Rapport | Total | RESULTAT |
| FEM JAL | BARATI Moevai | Alpes | 17 ans | échec | oui | 64,00 | 15,00 | 79,00 | admis |
| FEM JAL | BEL ABBES Farah | Alpes | 16 ans | Validé | | 43,50 | 12,00 | 55,50 | non admis |
| FEM JAL | GUERFI Mellia | Alpes | 14 ans | Validé | | 58,50 | 3,00 | 61,50 | admis |
| JAL | EL BELGHITI Amine | Alpes | 20 ans | Validé | | 78,00 | 19,50 | 97,50 | admis |
| JAL | RHZIOUI Omar | Alpes | 18 ans | Validé | | 79,00 | 14,50 | 93,50 | admis |
| JAL | ADJENGUI Lou Ay | Côte d'Azur | 17 ans | Validé | | 62,50 | 10,50 | 73,00 | admis |
| JAL | BEN OMAR Omar | Côte d'Azur | 17 ans | Validé | | 79,50 | 16,00 | 95,50 | admis |
| JAL | BOUCHKIR Hamza | Côte d'Azur | 16 ans | Validé | | 59,75 | 11,50 | 71,25 | admis |
| JAL | BRIKI Jawel | Côte d'Azur | 19 ans | Validé | | 78,25 | 12,50 | 90,75 | admis |
| JAL | DEFERRO Rémy | Côte d'Azur | 17 ans | Validé | | 72,50 | 12,00 | 84,50 | admis |
| JAL | EL-FAHMI Ayoub | Côte d'Azur | 17 ans | Validé | | 49,25 | 6,50 | 55,75 | non admis |
| JAL | GOUSSAROV Alexandre | Côte d'Azur | 20 ans | Validé | | 67,00 | 14,50 | 81,50 | admis |
| JAL | MEJRI Rayan | Côte d'Azur | 17 ans | Validé | | 62,75 | 13,50 | 76,25 | admis |
| JAL | BONNEL Tom | Grand Vaucluse | 17 ans | échec | oui | 44,00 | 13,50 | 57,50 | non admis |
| JAL | FUTSI Laurent | Grand Vaucluse | 18 ans | Validé | | 39,50 | 13,50 | 53,00 | non admis |
| JAL | AJENOUI CHARGUI Anuar | Provence | 18 ans | Validé | | 75,00 | 16,00 | 91,00 | admis |
| JAL | BARTOLI Enzo | Provence | 17 ans | Validé | | 79,00 | 17,00 | 96,00 | admis |
| JAL | BLAIS Clément | Provence | 17 ans | Validé | | 54,25 | 8,00 | 62,25 | admis |
| JAL | LANTA Cédric | Provence | 20 ans | Validé | | 78,00 | 17,00 | 95,00 | admis |
| JAL | LOVICONI Antoine | Provence | 18 ans | Validé | | 75,50 | 18,50 | 94,00 | admis |
| JAL | ZIBOUCHE Mohamed Anouar | Provence | 20 ans | échec | oui | 54,25 | 13,00 | 67,25 | admis |
| JAL | AHONOUKOUN Allahan | Var | 17 ans | Validé | | 63,50 | 12,00 | 75,50 | admis |
| JAL | BIRROU Yacine | Var | 20 ans | Validé | | 66,25 | 14,50 | 80,75 | admis |
| JAL | BOUGUERRA Mohamed | Var | 19 ans | Validé | | 78,50 | 12,50 | 91,00 | admis |
| JAL | CAUDMONT Lucas | Var | 14 ans | Validé | | 61,25 | 13,00 | 74,25 | admis |
| JAL | DE NUNZIO Tom | Var | 15 ans | Validé | | 69,25 | 9,00 | 78,25 | admis |
| JAL | DEHILI Hakim | Var | 17 ans | Validé | | 59,00 | 9,50 | 68,50 | admis |
| JAL | DULIN Téhonno | Var | 16 ans | Validé | | 66,00 | 14,50 | 80,50 | admis |
| JAL | ROUX Jason | Var | 20 ans | Validé | | 65,75 | 17,00 | 82,75 | admis |
| JAL | SMAILI M'Hamed | Var | 18 ans | Validé | | 72,00 | 13,50 | 85,50 | admis |
| JAL | SMAILI Yacine | Var | 15 ans | Validé | | 79,50 | 14,50 | 94,00 | admis |
| FEM | SALEMME Marion | Provence | 31 ans | Validé | | 73,00 | 14,50 | 87,50 | admis |
| FEM | TAWA NANA Marie-Noëlle | Provence | 20 ans | Validé | | 71,00 | 13,00 | 84,00 | admis |
| FEM | DEWOST Claire | Var | 19 ans | Validé | | 79,25 | 12,50 | 91,75 | admis |
| AR2 | DERVEAUX Cédric | Var | 32 ans | Validé | | 76,50 | 15,00 | 91,50 | admis |
| R2 | MAES Aurélien | Côte d'Azur | 30 ans | Validé | | 65,75 | 14,50 | 80,25 | admis |
| R2 | KINNOUS Chaïb | Grand Vaucluse | 34 ans | Validé | | 69,50 | 6,50 | 76,00 | admis |
| R2 | ES SAYHI Mohamed | Grand Vaucluse | 29 ans | Validé | | 61,25 | 12,50 | 73,75 | admis |
| R2 | AOURARH Taj-Alarab | Provence | 24 ans | échec | oui | 68,50 | 10,00 | 78,50 | admis |
| R2 | KRIKIAN Grigor | Provence | 26 ans | Validé | | 71,50 | 14,00 | 85,50 | admis |
| R2 | NADDOUR Adrien | Provence | 23 ans | Validé | | 70,25 | 14,00 | 84,25 | admis |
| R2 | CHAKROUNI Khalid | Var | 30 ans | Validé | | 59,00 | 17,00 | 76,00 | admis |

Les conséquences de ces résultats sont les suivantes :

- Les Jeunes Arbitres admis seront désignés sur un match en catégorie Jeunes avant le 30.09.2020 afin de subir la seule épreuve d'admission au titre de Jeune Arbitre de Ligue.

A l'issue de cette épreuve, s'ils sont déclarés aptes, en fonction de leurs résultats positifs sur les tests physiques effectués le 23.08.2020 à GIGNAC, la CRA validera après le 05.10 ou au plus tard à l'issue des observations programmées, leur titre de Jeune Arbitre de Ligue et proposera leur nomination au Comité Direction de la Ligue.

Pour les Jeunes Arbitres en échec sur les tests physiques, ils devront subir une séance de rattrapage qui sera programmée par la CRA le même jour que celle des Arbitres de Ligue en activité soit le 03.10. S'ils sont toujours en échec, ils seront remis à la disposition de leur District.

- Les Jeunes Arbitres non admis auront, sous condition de validation par leur CDA, la possibilité d'effectuer un nouveau test au cours d'un examen technique qui pourra se dérouler dans leur District sous la responsabilité d'un membre de la CRA.
La date sera précisée par la CRA.
- Les Arbitres Sénior ayant validé leur test physique lors du stage de rentrée de la saison 2020/2021 le 23.08.2020, subiront leur épreuve d'admission sur 2 observations avant le 15.12.2020. S'ils sont déclarés aptes, la CRA validera leur titre d'Arbitre de Ligue suivant leur catégorie et proposera leur nomination au Comité de Direction de Ligue au 01.01.2021.

Pour les Arbitres en échec sur les tests physiques, ils devront subir une séance de rattrapage qui sera programmée par la CRA le même jour que celle des Arbitres de Ligue en activité soit le 03.10. S'ils sont toujours en échec, ils seront remis à la disposition de leur District.

La CRA félicite les candidats ayant validé cette épreuve technique et leur souhaite bonne chance dans le cadre de leurs observations sur les terrains de notre Ligue.

DECISION 15 – 07.09.2020 – Résultats du rattrapage des Tests Techniques des ARBITRES DE LIGUE concernés lors stage de rentrée du 23.08.2020 :

La CRA avait convoqué lors du stage de rentrée du 23.08.2020 afin qu'ils se soumettent à la session de rattrapage des tests techniques, les Arbitres de Ligue MEBAREK Mohamed et ABDELKHALID Réda.

Pour ces Arbitres n'ayant pas atteint la note minimale de 50 pour des raisons de connexion lors de la première session des tests techniques dématérialisés mis en place en raison de la crise sanitaire, la CRA avait, en lien avec sa Décision 57 du 25.05.2020 validant pour la saison 2019/2020, les classements, les nouvelles affectations ainsi que les annotations sur les réserves des Arbitres de Ligue, prévu d'organiser une séance de rattrapage en début de saison.

La notification des classements des Arbitres de Ligue diffusée sur le site de la Ligue et la transmission des notes, classements et réserves assurée par mail à l'adresse de chaque Arbitre ont été réalisées en date du 03.06.2020.

En conséquence, suite à ces informations transmises à tous les Arbitres de Ligue, la CRA a convoqué les 2 Arbitres de Ligue pour le Dimanche 23.08.2020 à 13h30 à la Ligue pour passer le rattrapage de ces tests techniques.

Un rappel a été transmis à chaque Arbitre en date du 07/08 par mail et un contact réalisé par téléphone.

Seul Mohamed MEBAREK s'est présenté pour les 2 épreuves.

Pour l'Arbitre ABDELKHALID Réda étant absent, l'examen de son dossier fera l'objet d'une autre décision.

Le Bureau Exécutif de la CRA après avoir pris connaissance de la note obtenue supérieure à 50 par l'Arbitre Mohamed MEBAREK, valide ces tests lui permettant ainsi de pouvoir être affecté en catégorie R1 pour la saison 2020/2021.

DECISION 16 – 07.09.2020 – Situation d'ABDELKHALID Réda Absent à la séance de rattrapage des tests techniques du 23.08.2020 :

Réda ABDELKHALID avait été convoqué par la CRA lors du stage de rentrée du 23.08.2020 afin qu'il se soumette à la session de rattrapage des tests techniques prévue n'ayant pas atteint la note minimale de 50 pour des raisons de connexion lors de la première session des tests techniques.

La CRA, ayant constaté son absence le dimanche 23.08.2020, doit statuer par rapport à la non-réalisation des tests techniques par l'Arbitre de Ligue JAL, Réda ABDELKHALID.

En application de l'Article 22 de son Règlement Intérieur Alinéa 1 Epreuves techniques, tout Arbitre qui ne se soumet pas aux tests techniques, sera automatiquement rétrogradé de catégorie suivant le principe défini pour les absences ou échecs aux tests physiques.

En conséquence,

Le Bureau Exécutif de la CRA, constatant la situation d'échec en raison de son absence à l'issue de la séance de rattrapage des tests techniques,

- **décide que Réda ABDELKHALID ne pourra être désigné par la CRA au cours de la saison 2020/2021 en tant que JAL sur les matchs liés à sa catégorie, qu'il ne pourra prétendre à rejoindre le corps des Arbitres Assistants et, qu'à l'issue de la présente saison, il sera remis à la disposition de son District.**

Cette décision est transmise en copie au Président de la CDA de son District.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 08.09.2020

Sont toujours en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

- LE CORRE Juluan : du 07.08 au 31.12.2020
- SMOUNI Hicham : du 18.08 au 14.02.2021
- DAMIR Guillaume : du 19.08 au 09.09.2020
- TSALBI Ali : du 20.08 au 20.09.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES DU 08.09 AU 04.10.2020

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette première réunion à la Ligue ouverte à partir de 11h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

Prochaine réunion de CRA Le 17 Septembre 2020

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**